

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

Séance du 3 juillet 2025

Date de la convocation :

27/06/2025

Date d'affichage de la convocation :

27/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BUSIPELLI-BEYRIES, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs : BOUDÉ, CASTAINGTS, COUERBE, DALL'AVA, PÉRON, PORTÉ, TÉCHENÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

MARCHE TRAVAUX : MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE – MAIRIE – FOYER – RD 31 – RUE DU MIDI ET RUE DES ALOMS AU BOURG DE LABARRERE / AVENANT N°1

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023-025 du 26/07/2023,
- Considérant que des travaux engendrant une plus-value et une moins-value au marché doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant ci-après :

. Avenant N°1

ESBTP 2 ROUTE DES METIERS 47310 ESTILLAC

Objet de l'avenant : L'intégration de l'éclairage de la place devant la mairie et sur la mairie, la modification du revêtement de la route des Aloms, le traitement en enrobé de la zone des ordures ménagères, la mise en séparatif du foyer, la suppression des bétons désactivés sur la zone devant le foyer, la réduction de la largeur de chaussée de la rue du Midi, etc...

Montant HT de l'avenant : 36 353,45 €.

Nouveau montant HT du marché : 709 255,85 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de l'avenant indiquées ci-dessus pour le marché des travaux de mise en sécurité et accessibilité – Mairie – foyer – RD 31 – rue du Midi et rue des Aloms au bourg de Labarrère
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 4 juillet 2025

Le Maire,
P. BEYRIES.

